

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

N° CL337

## AMENDEMENT

présenté par

Mme Perrine Goulet, Mme Brocard, M. Latombe, M. Martineau et M. Balanant

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.